

Arnaud PRINCE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Muriel JOURET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION CENTRE DE RECHERCHES
ET D'ACTIONS PSYCHO-SOCIALES
– CRAPS –**

**Association loi 1901 à but non lucratif
Siège social : 19 avenue du Château d'Este – 64000 PAU**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL
COMPTES ANNUELS**

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Arnaud PRINCE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Muriel JOURET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION CENTRE DE
RECHERCHES ET D'ACTIONS
PSYCHO-SOCIALES - CRAPS -
19 AVENUE DU CHATEAU D'ESTE
64000 PAU**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **CENTRE DE RECHERCHES ET D'ACTIONS PSYCHO-SOCIALES – CRAPS** –relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables – Introduction » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux adaptations prévues par la nouvelle réglementation comptable ANC 2022-06. Les impacts de ce changement de méthodes comptables figurent dans la note précitée de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Règles et méthodes comptables – Introduction » de l'annexe expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable ANC 2022-06 par l'Association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié la correcte application de ce changement de méthodes comptables et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des rapports de gestion et financier et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports de gestion et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MORLAAS, le 20 mai 2026.

Le Commissaire aux Comptes

SARL AUDEC
AUDIT-EXPERTISE-COMMISSARIAT,



Arnaud PRINCE.

Arnaud PRINCE
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Muriel JOURET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION CENTRE DE
RECHERCHES ET D'ACTIONS
PSYCHO-SOCIALES - CRAPS -
19 AVENUE DU CHATEAU D'ESTE
64000 PAU**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

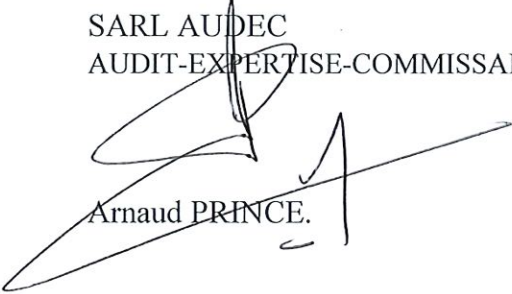
Conventions passées au cours de l'exercice écoulé :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à MORLAAS, le 20 mai 2026.

Le Commissaire aux Comptes

SARL AUDEC
AUDIT-EXPERTISE-COMMISSARIAT,



Arnaud PRINCE.

Association CRAPS

19 AVENUE DU CHATEAU D'ESTE

64000 PAU

Exercice clos le : 31 décembre 2025

**SARL AUDEC**

Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

SOMMAIRE

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

ANNEXE COMPTABLE

Sommaire annexe

3

4

5

6

8

9

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat

Z.I. de Berlanne

rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS

Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

COMPTES ANNUELS

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

BILAN ACTIF

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0.09		0.09
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles	2 880.00	912.00	1 968.00		2 112.00	
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				51.27		52.31
Terrains	87 479.60	40 556.24	46 923.36		87 479.60	
Constructions	2 523 966.60	1 622 911.51	901 055.09		941 460.76	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	10 308.09	8 630.12	1 677.97		2 106.63	
Autres immobilisations corporelles	478 342.18	273 198.47	205 143.71		226 850.02	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0.06		0.06
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	15.00		15.00		15.00	
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 333.33		1 333.33		1 333.33	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3 104 324.80	1 946 208.34	1 158 116.46	51.42	1 261 357.34	52.45
Stocks et en-cours						
Créances				0.33		5.23
Créances Clients, usagers et cptes ratt.					2 000.00	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	7 382.56		7 382.56		123 585.66	
Charges constatées d'avance					294.35	
Valeurs mobilières de placement	25 888.97		25 888.97	1.15	25 295.42	1.05
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 060 932.97		1 060 932.97	47.10	992 119.22	41.26
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 094 204.50		1 094 204.50	48.58	1 143 294.65	47.55
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	4 198 529.30	1 946 208.34	2 252 320.96	100	2 404 651.99	100

SARL AUDEC
 Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

BILAN PASSIF

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		29.72		27.52
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	669 462.41		661 855.39	
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	478 318.52		478 318.52	
<i>Excédents affectés couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>				
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amort.</i>	191 143.89		183 536.87	
Autres réserves				
Report à nouveau	161 801.92	7.18	162 925.10	6.78
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	136 038.81		136 038.81	
Excédent ou déficit de l'exercice	-38 218.98	-1.70	6 483.84	0.27
<i>Dont résultat exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-38 556.55		-21 393.70	
Situation nette (sous-total)	793 045.35	35.21	831 264.33	34.57
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	18 453.25	0.82	50 395.24	2.10
Provisions réglementées	336 595.86	14.94	343 773.80	14.30
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 148 094.46	50.97	1 225 433.37	50.96
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	162 922.31	7.23	180 047.51	7.49
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	162 922.31	7.23	180 047.51	7.49
Provisions pour risques	31 662.87	1.41		
Provisions pour charges	281 838.00	12.51	318 454.00	13.24
TOTAL DES PROVISIONS (III)	313 500.87	13.92	318 454.00	13.24
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	409 438.09	18.18	459 196.81	19.10
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	60 532.33	2.69	70 467.32	2.93
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	157 804.90	7.01	151 052.98	6.28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	28.00			
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	627 803.32	27.87	680 717.11	28.31
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 252 320.96	100	2 404 651.99	100

SARL AUDEC
 Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

COMPTE DE RÉSULTAT

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	128.00	112.00	16.00	14.29
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de biens et activités sociales et médico-sociales				
Ventes de prestations de services	2 106.29	18 524.19	-16 417.90	-88.63
<i>dont parrainages</i>				
Prestations de services des act. soc. et médico-sociales	5 000.00	4 100.00	900.00	21.95
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	11 782.99	4 000.00	7 782.99	194.57
Contrib. fin. autorités tarification relatives activités SMS	2 290 065.00	2 290 957.00	-892.00	-0.04
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	200.00	1 050.00	-850.00	-80.95
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	56 273.00	19 707.09	36 565.91	185.55
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	77 230.20	18 222.45	59 007.75	323.82
Autres produits	19.35	7 793.53	-7 774.18	-99.75
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 442 804.83	2 364 466.26	78 338.57	3.31
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	334 316.35	365 560.30	-31 243.95	-8.55
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	139 645.22	118 846.81	20 798.41	17.50
Salaires	1 250 353.55	1 211 563.56	38 789.99	3.20
Cotisations sociales	506 278.87	461 226.95	45 051.92	9.77
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	158 103.38	147 703.53	10 399.85	7.04
Dotations aux provisions	51 319.87	29 810.00	21 509.87	72.16
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	60 105.00	70 959.33	-10 854.33	-15.30
Autres charges	6 728.46	5 283.37	1 445.09	27.35
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 506 850.70	2 410 953.85	95 896.85	3.98
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-64 045.87	-46 487.59	-17 558.28	-37.77

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat

Z.I. de Berlanne

rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS

Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

COMPTE DE RÉSULTAT

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	25 039.61	29 289.36	-4 249.75	-14.51
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	25 039.61	29 289.36	-4 249.75	-14.51
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	6 327.66	7 049.17	-721.51	-10.24
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	6 327.66	7 049.17	-721.51	-10.24
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	18 711.95	22 240.19	-3 528.24	-15.86
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-45 333.92	-24 247.40	-21 086.52	-86.96
Produits exceptionnels (V)	31 320.00	72 226.74	-40 906.74	-56.64
Charges exceptionnelles (VI)	24 142.06	40 628.50	-16 486.44	-40.58
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	7 177.94	31 598.24	-24 420.30	-77.28
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	63.00	867.00	-804.00	-92.73
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 499 164.44	2 465 982.36	33 182.08	1.35
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 537 383.42	2 459 498.52	77 884.90	3.17
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-38 218.98	6 483.84	-44 702.82	-689.45
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	2 940.30	5 940.00	-2 999.70	-50.50
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	2 940.30	5 940.00	-2 999.70	-50.50
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	2 940.30	5 940.00	-2 999.70	-50.50
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	2 940.30	5 940.00	-2 999.70	-50.50
TOTAL	-38 218.98	6 483.84	-44 702.82	-689.45

SARL AUDEC
 Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des provisions	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Concours publics et subventions	Produite
Engagements	Produite
Origine des ressources	Produite
Dettes garanties par des sûretés réelles	Produite
Honoraires CAC	Produite
Les effectifs	Produite

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association a pour objet toute activité à caractère social et médico-social, de formation, de recherche, d'intégration et d'insertion.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

L'entité a pour vocation l'accueil avec ou sans hébergement des enfant et adolescents de 0 à 20 ans, pour réaliser un accompagnement d'enfants et d'adultes en situation de handicaps suivant le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 qui précise le régime des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques. Puis, la circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C n°2007-194 du 14 mai 2007 relative aux Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP) et à la prise en charge des enfants accueillis est à la fois la circulaire d'application du décret n°2005-11 du 6 janvier 2005, qui a redéfini les ITEP, mais également un texte de mise en conformité de ces établissements avec la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur le handicap. Et ses Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) ont été mis en place suite au décret n°89-798 du 27 octobre 1989.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Pour exercer ses activités, l'association dispose de locaux à Pau et Mourenx, de matériel, de personnel salarié propre.

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 252 320.96 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -38 218.98 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/04/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2019-04, il a été également tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations pouvant entraîner des dérogations aux principes comptables, n° 2023-03.

Permanence des méthodes en dehors de la mise à jour du plan comptable précisée ci-dessous :

Les modifications réalisées en application du nouveau règlement ANC 2022-06 n'impactent pas de façon significative la présentation des comptes.

Reclassement du compte 1576 en 1521,
Reclassement du compte 4387 en 439,
Reclassement du compte 448601 en 4481,
Reclassement du compte 6714 en 654,
Reclassement du compte 7088 en 6419#,
Reclassement du compte 70881 en 6419#,
Reclassement du compte 7451 en 74133,
Reclassement du compte 7770 en 7470,
Reclassement du compte 7916 en 7587.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	20.00	
Matériels outillages		5 À 10
Matériel de transport		4 À 5
Matériel informatique		3 À 5
Mobilier		5 À 10

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association Association CRAPS.
- L'association Association CRAPS est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.
- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association Association CRAPS.
- Les contributions volontaires en nature sont constitué du temps des bénévoles consacré à la gestion de l'association, à la participations aux diverses réunions et instantces, en 2025 seule une partie de ses particiaptions a pu être valorisée.
- Cette participation est évalué au taux horaire du smic brut au 31.12.2025 soit 11.88€

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat

Z.I. de Berlanne

rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS

Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	2 880.00		
TOTAL	2 880.00		
Immobilisations corporelles			
Terrains	87 479.60		
Constructions sur sol propre	2 377 508.00		
Constructions sur sol d'autrui	100 105.49		46 353.11
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 308.09		
Installations générales, agencements et aménagements divers	15 967.20		
Matériel de transport	292 004.17		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	86 076.80		8 509.39
Emballages récupérables et divers	75 784.62		
TOTAL	3 045 233.97		54 862.50
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	15.00		
Prêts et autres immobilisations financières	1 333.33		
TOTAL	1 348.33		
TOTAL GENERAL	3 049 462.30		54 862.50

SARL AUDEC
 Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			2 880.00	
TOTAL			2 880.00	
Immobilisations corporelles				
Terrains			87 479.60	
Constructions sur sol propre			2 377 508.00	
Constructions sur sol d'autrui			146 458.60	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			10 308.09	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			15 967.20	
Matériel de transport			292 004.17	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			94 586.19	
Emballages récupérables et divers			75 784.62	
TOTAL			3 100 096.47	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			15.00	
Prêts et autres immobilisations financières			1 333.33	
TOTAL			1 348.33	
TOTAL GENERAL			3 104 324.80	

SARL AUDEC
 Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			768.00	144.00		912.00
TOTAL			768.00	144.00		912.00
Immobilisations corporelles						
Terrains				40 556.24		40 556.24
Constructions sur sol propre			1 486 923.29	77 984.95		1 564 908.24
Constructions sur sol d'autrui			49 229.44	8 773.83		58 003.27
Inst. tech., mat. et out. industriels			8 201.46	428.66		8 630.12
Inst. générales, agencs divers			5 764.35	3 054.59		8 818.94
Matériel de transport			141 818.06			141 818.06
Matériel de bureau, informatique			40 584.98	21 758.47		62 343.45
Emballages récupérables et divers			54 815.38	5 402.64		60 218.02
TOTAL			1 787 336.96	157 959.38		1 945 296.34
TOTAL GENERAL			1 788 104.96	158 103.38		1 946 208.34

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ETAT DES CRÉANCES

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 333.33		1 333.33
Actif circulant			
Débiteurs divers	7 142.09	7 142.09	
TOTAL	8 475.42	7 142.09	1 333.33

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	7 142.09
Disponibilités	63 354.28
TOTAL	70 496.37

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	661 855.39		7 607.02		669 462.41
Excédents et réserves affectés à l'investissement	478 318.52				478 318.52
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement	183 536.87		7 607.02		191 143.89
Report à nouveau	162 925.10			1 123.18	161 801.92
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	136 038.81				136 038.81
Excédent ou déficit de l'exercice	6 483.84	-6 483.84	38 556.55	337.57	38 218.98
Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée	-21 393.70	21 393.70	38 556.55		38 556.55
Subventions d'investissement	50 395.24			31 941.99	18 453.25
Provisions réglementées	343 773.80		24 142.06	31 320.00	336 595.86
TOTAL	1 225 433.37	-6 483.84	70 305.63	64 722.74	1 224 532.42

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES AUTORITÉS DE TARIFICATION AUX ENTITÉS GESTIONNAIRES D'ESMS

Un crédit non reconductible (CNR) à hauteur de 50 000€ a été accordé à l'association courant 2018 dans le cadre des travaux en-cours et de la sécurisation des locaux. Conformément au schéma d'écriture de comptabilisation en vigueur, ce crédit non reconductible a été comptabilisé en compte #142 en tant que soutien à l'investissement. Selon la réforme ANC 2019-04 a été transféré en cpte 19210 Fonds dédiés investissements.

Pour suivre le rythme d'amortissement des investissements une reprise de 1 666.67€ par an doit être faite sur les 50 000 € de soutien à l'investissement, depuis l'année 2019.

En 2022 un CNR pour l'achat de vélo électrique a été reçu pour un montant de 10 000€, la dépense étant réalisé en début d'année 2023, le crédit est porté en fonds dédié, et sera repris au fur et à mesure de l'amortissement à compter de 2023.

En 2022 un CNR pour dépense de sécurisation a été reçu pour un montant de 25000€, la dépense étant faite sur 2023, le crédit est porté en fonds dédiés, et sera repris au fur et à mesure de l'amortissement à compter de 2023.

En 2024 un CNR pour une action de formation QVT est accordée à hauteur de 18500, cette action est réalisée en 2025

En 2024 un CNR pour l'expérimentation du dispositif EMAS à hauteur de 51 44€ il sera repris au fur et amesure des dépenses engagées à compter de 2025

En 2025 un CNR pour l'expérimentation du dispositif EMAS à hauteur de 60 105 € il sera repris au fur et amesure des dépenses engagées à compter de 2026

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FD CNR AIDE A LA PERSONNE	6 259.57					6 259.57	
FONDS DEDIES STAGIAIRE	1 415.33		1 415.33				
FONDS DEDIES EVALUATION EXTERNE	10 603.00					10 603.00	
FONDS DEDIES COOPERATION	3 114.08		3 114.08				
FONDS DEDIES action formation QVT	18 500.00		18 500.00				
FONDS DEDIES DISPOSITIF EMAS	51 044.00	60 105.00	47 804.00			63 345.00	
FONDS DEDIES INVESTISSEMENTS	89 111.53		6 396.79			82 714.74	

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat

Z.I. de Berlanne

rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS

Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ETAT DES PROVISIONS

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions réglementées

Des provisions réglementées ont été constatées dont :

- Une provision réglementée sur plus-value d'actif circulant à hauteur de 24 142,06€.

Provisions pour risques et charges

En 2025 est réalisée une dotation à la provision pour indemnité de départ à la retraite à hauteur de 19 657€.

En 2025 est réalisée une provision pour risque sur le versement de prime segur à hauteur de 31 662,87.

SARL AUDEC <i>Audit - Expertise - Commissariat</i> Z.I. de Berlanne rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27
--

ETAT DES PROVISIONS

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Autres provisions réglementées	343 773.80	24 142.06	31 320.00	336 595.86
TOTAL	343 773.80	24 142.06	31 320.00	336 595.86
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	318 454.00	19 657.00	56 273.00	281 838.00
Autres provisions pour risques et charges		31 662.87		31 662.87
TOTAL	318 454.00	51 319.87	56 273.00	313 500.87
TOTAL GÉNÉRAL	662 227.80	75 461.93	87 593.00	650 096.73
Dont dotations & reprises d'exploitation		51 319.87	56 273.00	
Dont dotations & reprises exceptionnelles		24 142.06	31 320.00	

SARL AUDEC
 Audit - Expertise - Commissariat
 Z.I. de Berlanne
 rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
 Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	409 438,09	49 758,72	199 034,88	160 644,49
Fournisseurs et comptes rattachés	60 532,33	60 532,33		
Personnel et comptes rattachés	61 365,96	61 365,96		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	86 154,00	86 154,00		
Impôts sur les bénéfices	144,94	144,94		
Autres impôts et taxes assimilées	8 287,00	8 287,00		
Autres dettes	28,00	28,00		
TOTAL	625 950,32	266 270,95	199 034,88	160 644,49

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 49 758,72

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 828.20
Dettes fiscales et sociales	84 628.60
TOTAL	117 456.80

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens renouvelables				
SUBVENTION ESMS NUMERIQUE (ARIMOC)	112 302.00		20 159.00	92 143.00
OETH BILLAUD	1 641.00			1 641.00
TOTAL	113 943.00		20 159.00	93 784.00
Quotes-parts virées au résultat				
Affectées à des biens renouvelables				
SUBVENTION ESMS NUMERIQUE (ARIMOC)	61 906.76	11 782.99		73 689.75
OETH BILLAUD	1 641.00			1 641.00
TOTAL	63 547.76	11 782.99		75 330.75

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Concours public		2 290 065.00				2 290 065.00
TOTAL		2 290 065.00				2 290 065.00

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat

Z.I. de Berlanne

rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS

Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

ENGAGEMENTS

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

En 2025, la provision pour départ à la retraite est complétée à hauteur de 19 657€.

Les taux ci-dessous sont exprimés en %.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 281 838.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3.96
Table de mortalité	INSEE 2016-2018
Départ volontaire à	64 ans
Taux de rotation	1.00
Taux de Charges 62% Cadres	
Taux de Charges 55% Non Cadres	

ENGAGEMENTS DONNÉS

A noter que l'association est engagée par :

- * une hypothèque immobilière conventionnelle de 200 000€
- * un nantissement de compte bancaire de 150 000€
- * une garantie de type "privilège du preteur de deniers" à hauteur de 265 000€

SARL AUDEC

Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27

LES EFFECTIFS

CRAPSCO - Association CRAPS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	4.67	4.90
Agents de maîtrise	1.00	1.00
Employés et techniciens	30.76	30.69
PERSONNEL SALARIÉ	36.43	36.59

SARL AUDEC
Audit - Expertise - Commissariat
Z.I. de Berlanne
rue de l'Ayguelongue - 64160 MORLAAS
Tél. 05 59 80 84 67 - Fax 05 59 84 14 27